2016, UNE ANNÉE MARQUANTE



- Programme particulier d'urbanisme (PPU)
 du site patrimonial de Sillery et de ses
 environs: le conseil de quartier participe
 aux travaux du comité de mise en œuvre
 du PPU et accompagne les citoyens
 et les citoyennes dans l'évolution du Site
 patrimonial déclaré de Sillery qui a vu
 son histoire intégrée au Centre d'interprétation
 des grands domaines de Sillery du Domaine
 Cataraqui.
- Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec – 2041 : le conseil de quartier dépose son mémoire le 6 juin 2016. Le document de réflexion qui tente de faire des liens entre la pratique de la démocratie citoyenne et les orientations de la Ville a été présenté à la Commission consultative.
- Avant-projet d'aménagement du pôle urbain Belvédère: le 1er septembre 2016 le conseil de quartier de Sillery dépose et présente son mémoire sur l'avant-projet. Parmi ses recommandations, on retrouve:
 « Le CQS entend veiller à ce que la Ville assume véritablement ses responsabilités en matière d'urbanisme pour que cesse la destruction du patrimoine bâti, la coupe des arbres matures et la non-intégration des nouvelles constructions à leur environnement. »

INVITATION

Si la densification a le mérite de renouveler nos quartiers, elle les transforme également. Pouvons-nous, devons-nous, influencer cette évolution ?

Pour en savoir plus et en discuter, venez assister à la table ronde du Comité pour une densification respectueuse, nos partenaires dans ce dossier.

Passez à l'action : impliquez-vous au sein de votre conseil de quartier!



VOTER





S'EXPRIMER





CONNAÎTRE LES PROJETS ET ENJEUX DU QUARTIER





RASSEMBLER,
RENCONTRER, COLLABORER



Mon quartier j'y vis... j'y vois!

Pour en savoir plus :

www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

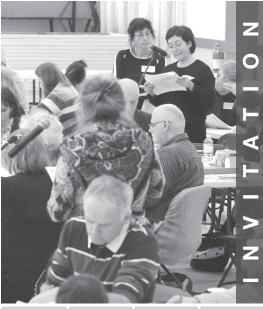
Renseignements:

Cristina Bucica

418 641-6301, poste 3091 cristina.bucica@ville.quebec.qc.ca



ÉLECTIONS ET ASSEMBLÉES 2017 GÉNÉRALES ANNUELLES











SILLERY | 11 avril



QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DE QUARTIER?

Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

ÉLECTIONS 2017

La qualité de vie de votre quartier vous tient à cœur? Engagez-vous en soumettant votre candidature pour combler l'un des postes d'administrateurs en élection.

Les administrateurs du conseil de quartier se réunissent généralement une fois par mois en soirée (relâche en juillet et août).

POSTES À POURVOIR

Au moins deux femmes et deux hommes.

Pour plus de détails :

www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

OUI EST ÉLIGIBLE?

Toute personne majeure résidant dans le quartier peut se présenter.

COMMENT POSER SA CANDIDATURE?

C'est très simple. Remplissez le bulletin de mise en candidature disponible sur la page Internet de votre conseil de quartier et faites-le signer par dix résidants majeurs de votre quartier ou personnes qui représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Ensuite, transmettez-le au bureau de votre arrondissement ou déposez-le sur place lors de l'assemblée générale annuelle.

COMMENT SE DÉROULE L'ÉLECTION?

La mise en candidature et l'élection se déroulent « séance tenante » lors de l'assemblée générale annuelle. Une fois leur bulletin de candidature validé, les candidats sont invités à s'adresser brièvement à l'assemblée, puis l'élection se fait par scrutin secret.

OUI PEUT VOTER?

Toutes les personnes majeures qui résident dans le quartier ou qui représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire du quartier ont droit de vote. Sur place, présentez une pièce d'identité; si vous votez au nom d'un établissement, assurez-vous d'avoir un document attestant que vous représentez cet établissement.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR COOPTATION

Dans les 45 jours qui suivent l'assemblée générale annuelle, les administrateurs élus procèderont à la nomination de trois administrateurs supplémentaires (citoyens ou représentants d'un établissement situé dans le quartier). Pour obtenir de l'information et télécharger le bulletin de candidature, visitez le site Internet de la Ville de Québec.

ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

19 h : Présentation du rapport annuel et des états financiers et élection des administrateurs

20 h: Table ronde sur la densification

L'ordre du jour détaillé est accessible sur la page Internet de votre conseil de quartier à l'adresse suivante : ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier (choisir le nom de votre conseil de quartier dans le menu déroulant).

Assemblée	générale annuelle et élection
Date	Mardi 11 avril
Heure	19 h
Endroit	Centre communautaire Noël-Brulart 1229, avenue du Chanoine-Morel
cn. ste ¹	
Boullauf P.	Sillery
N. Jahrija	Quality and the second

Conseil de quartier de SILLERY

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Membres citoyens

- •
- Pierrette Vachon-L'Heureux, présidente
- Gaétan Côté, trésorier
- Luc Trépanier, secrétaire
- Mélanie Bédard
- Sylvie Dorion
- Benedicte Pelletier
- Michel Langlois
- Marc-André Maranda

Conseiller municipal

• Paul Shoiry, district Saint-Louis-Sillery